

LE CCAS DE VILLARD-DE-LANS avec vous



BILAN

CINQ ANS D'ACTION
AU SERVICE DES HABITANTS

Dans un contexte de vieillissement de la population et de difficultés économiques, le CCAS poursuit son action ciblée sur les besoins des Villardiens. Retour sur 5 ans d'activité.

En 2021, le CCAS a produit un document obligatoire, l'Analyse des besoins sociaux (ABS), afin d'analyser les spécificités et enjeux économiques, démographiques et sociaux du territoire. "À l'aide de ce document, nous avons élaboré notre politique d'aide à la population", indique Maud Rolland, vice-présidente du CCAS. "Face au constat d'un vieillissement important sur la commune (29% de retraités), de nombreuses actions ont été entreprises en faveur des seniors, sachant qu'ici, plus qu'ailleurs, le maintien à domicile est très poussé en raison d'un fort attachement au territoire", poursuit l'élue. "Avec environ 45% des plus de 80 ans vivant seuls, il était indispensable d'agir contre le risque d'isolement et de précarité sociale". Grâce notamment aux Anim'seniors et à Gym équilibre*, les Villardiens se retrouvent autour d'activités liées au bien vieillir. D'autres temps forts ont été organisés dans le cadre de la Semaine bleue, où les

voyages à Annecy, puis à Grignan ont fait le plein.

UNE POLITIQUE FORTE EN FAVEUR DES ACTIFS EN PRÉCARITÉ

Après avoir pérennisé ces actions seniors dans la commune, le CCAS s'est appuyé sur son étude "Précarité 2025" pour agir en faveur des actifs à soutenir. "Ce document nous permet d'asseoir nos décisions sur des données chiffrées objectives", poursuit Maud Rolland. "On constate par exemple que la population dispose de revenus similaires aux moyennes des territoires de comparaison, mais qu'elle doit faire face à un niveau de vie plus élevé du fait du caractère touristique de la commune. Notre rôle est d'accompagner les personnes en fragilité socio-économiques, en contrats précaires, courts, saisonniers, etc." À cet égard, l'aide financière à l'énergie créée en 2022 qui devait être provisoire, a été non seulement maintenue, mais réhaussée afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Même chose pour les aides aux sports, à la culture, au centre Mille-Pattes et aux colonies de vacances qui apportent plus de confort aux familles. La générosité des associations caritatives du territoire permet de

maintenir ces aides et d'en créer de nouvelles, telle l'aide au paiement de la redevance des ordures ménagères et de la facture d'eau (lire page 3). Enfin, l'offre de mutuelle pour tous votée le 24 mars dernier en est une illustration supplémentaire.

*cofinancées par la Commission des financeurs des financements de l'Isère



Quelques membres du conseil d'administration du CCAS.



À VILLARD-DE-LANS :

- Malgré un taux de chômage de 6 % (inférieur aux territoires de comparaison), on note une proportion moins élevée d'actifs en CDI ou dans la fonction publique (61 % à VLD contre 73% en Isère). Ce qui suggère une moindre stabilité de l'emploi sur le territoire.



EDITO

Le CCAS n'a cessé de venir en aide aux habitants confrontés à des situations de précarité ou de fragilité sociale. L'investissement sans faille de l'ensemble des membres du conseil d'administration témoigne d'une politique ambitieuse qui s'adapte aux bouleversements des modèles traditionnels de la famille, de la santé, du salariat, etc.

Pour mieux répondre aux situations complexes rencontrées par les plus vulnérables d'entre nous, nous avons mandaté un cabinet conseil qui vient de délivrer un diagnostic de la vie communale à travers 11 thématiques (logement, senior, enfance, sport, santé, etc.). Cela nous permet d'ajuster chacune de nos actions au plus près des besoins des citoyens.

À partir de ce travail et du soutien des associations, nous avons décidé de créer de nouvelles aides, que vous découvrirez au fil de ces quelques pages, et obtenu la mise en place d'une mutuelle pour tous. Favoriser le bien-vivre et le bien vieillir sur le territoire, renforcer le travail partenarial, mieux faire connaître le CCAS et ses actions sont autant de piliers en matière d'inclusion sur lesquels nous travaillons sans relâche pour accompagner les Villardiens.

Enfin, j'ai à cœur de souligner le travail collectif que nous conduisons depuis 2020, parfois semé d'embûches, mais toujours récompensé par la concrétisation d'actions fortes et pérennes au service des habitants.

Très bonne lecture à tous !

Vice-Présidente du CCAS,

Maud Rolland

BESOIN D'AIDE ?

UNE NOUVELLE MUTUELLE POUR LES VILLARDIENS

Les habitants, les résidents secondaires et les personnes salariées sur la commune peuvent désormais bénéficier de la mutuelle Entrenous, conventionnée par le CCAS. Une réunion d'information tout public est programmée le 16 juin, à 17h30, à La Coupole.



Le CCAS de Villard-de-Lans vient de nouer un partenariat avec la mutuelle de proximité Entrenous. "Notre choix s'est porté sur ce prestataire en raison de son caractère social", affirme Maud Rolland, vice-présidente du CCAS. "L'accès à une mutuelle pèse souvent lourd dans le budget familial et certains y renoncent, faute de moyens. Forts de ce constat, les membres du CCAS ont souhaité garantir au plus grand nombre l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité, grâce à une prise en charge optimale de leurs frais de santé".

Permanences d'information de la mutuelle Entrenous dès le jeudi 19 juin de 9h à 12h, puis tous les jeudis matin jusqu'à fin juillet en mairie.

Contact et renseignements : 09 69 39 73 38.

De plus, cette offre de mutuelle est labellisée et permet aux agents de la fonction publique intéressés de bénéficier d'une participation de l'employeur et pour les personnes concernées, d'une Complémentaire santé solidaire (CSS).

DES PERMANENCES D'INFORMATION DÈS LE 19 JUIN

Grâce à ce partenariat, les habitants, les résidents secondaires, ainsi que toutes personnes justifiant d'une activité professionnelle sur la commune, peuvent accéder à des offres attractives de complémentaire santé, sans questionnaire médical. "Sept niveaux de garanties modulables au sein d'un même foyer sont proposés à tarifs maîtrisés et sans aucune limite d'âge".

Cette offre s'adresse indifféremment à tous, que vous soyez avec ou sans emploi, étudiant, en couple, célibataire, en famille ou senior ; ainsi qu'à tous les travailleurs non-salariés de la commune : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs...

AIDES

COLONIES DE VACANCES ET MILLE-PATTES

Les Villardiens âgés de moins de 18 ans peuvent bénéficier d'une aide pour financer un départ en colonie de vacances ou en classe transplantée. Elle est accordée en fonction du quotient familial (QF<1600), dans la limite de 21 jours par an et par enfant. La demande devra parvenir en mairie le 15 novembre 2025 au plus tard. L'aide est versée au retour de l'enfant à son domicile et sur présentation de justificatifs. Parallèlement, les familles les plus modestes peuvent aussi bénéficier du dispositif gouvernemental Pass'Colo pour les enfants de 11 ans (www.caf.fr). Et comme les années précédentes, une participation est accordée aux familles dont les enfants sont inscrits au club Mille-Pattes durant l'été 2025 (QF<1300, dans la limite de 10 jours d'inscription). L'aide est déduite du montant des factures adressées aux familles.

www.villard-de-lans.fr



PRESTATIONS

DEUX NOUVELLES AIDES EN FAVEUR DES HABITANTS

Le CCAS continue d'ajuster à la hausse sa politique de soutien aux familles. Deux nouvelles aides financières viennent d'être votées (eau et ordures ménagères).

Votées à l'unanimité lors du conseil d'administration du CCAS, deux nouvelles aides au paiement de la facture eau et de la redevance des ordures ménagères intègrent le panel des coups de pouce mis en place depuis 2020 en faveur des familles. "Grâce aux dons de La Recyclerie, une enveloppe de 10 000 € a été constituée pour les financer en 2025. Cela nous permet d'agir directement sur le budget des familles dont la résidence principale est à Villard-de-Lans et pour leur domicile actuel", explique Maud Rolland.

UN SOUTIEN FINANCIER AUX MÉNAGES

L'aide au paiement de la facture eau (soumise à un plafond de ressources inférieur à 1 600 € par exemple pour une personne seule et à 3 680 € pour une famille avec 2 enfants) s'élève à 100 € maximum par an et par foyer. Elle est directement versée au fournisseur d'eau. Quant

à l'aide au paiement de la redevance ordures ménagères, elle s'adresse aux personnes en situation de précarité et prend en charge l'intégralité de la facture (172 €), directement versée au bénéficiaire.

Pour rappel, les aides à l'énergie, au sport, à la culture et à la musique... ont toutes vu leur plafond de ressources sensiblement réhaussé pour 2025*, passant d'un revenu inférieur de 1400 € à 1600 € (pour une personne seule par exemple). "Instaurée provisoirement en 2022 dans un contexte de crise énergétique, l'aide à l'énergie a non seulement été maintenue, mais bonifiée", souligne Maud Rolland. Elle s'élève à 200 € maximum par an et par foyer, directement versés au fournisseur d'énergie, sur présentation de factures.

Conditions d'octroi et formulaires : www.villard-de-lans.fr

REPAS DES AÎNÉS

AMBIANCE CABARET !

Ils étaient 156 Villardiens à participer au traditionnel Repas des aînés, à la Coupole. Pour alterner avec les mets proposés à la carte, l'ambiance cabaret a fait le bonheur de tous ! Souvenirs, souvenirs...

Cette 4^e édition printanière du Repas des aînés restera dans les mémoires ! Réunis autour des tables pour déguster un savoureux menu préparé par le traiteur Odemard, les convives étaient invités à danser, chanter au rythme des imitations délicieusement interprétées par Starck Animation Seniors. Sous la Coupole, Joe Dassin, Dalida, Michel Sardou, semblaient avoir fait escale ! Puis les tubes ont cadencé les tours de magie proposés par l'animateur. En ce jeudi 15 mai, la joie était palpable pour l'ensemble des convives (dont les doyens Geneviève Lannes et Jacques Rostaing), salués par monsieur le maire, Arnaud

Mathieu et Maud Rolland, vice-présidente du CCAS. Ce fut l'occasion de souligner toute l'attention portée au bien vieillir dans la commune avec notamment deux projets majeurs à venir : une extension de La Revola (Grand Hôtel de Paris) et une nouvelle maison de santé (secteur Agopop). Toujours très impliquées, les élues Françoise Sarra-Gallet, Nadine Girard-Blanc, Valérie Petit, Ghislaine Masson, Sophie Gouy-Pailler s'étaient réparties autour des tables pour bavarder avec nos aînés.

EN BREF

LOGEMENT SOCIAL

DISPOSITIFS D'ATTRIBUTION

Savez-vous que 64 % des ménages villardiens (soit environ 1 400 foyers) sont éligibles à un logement social* ? À Villard-de-Lans, les 217 logements sociaux répertoriés sont répartis entre 3 bailleurs : Alpes Isère Habitat (186), Pluralis (23) et Habitat Dauphinois (8). Environ 20 % de ce volume est à disposition de la commune qui étudie en commission les dossiers des demandeurs pour proposition aux bailleurs lorsque les logements se libèrent. Cela signifie que 8 logements sur 10 proposés aux habitants le sont directement via les sites des bailleurs (la location active), d'où l'importance d'être réactif dans sa recherche. Il existe deux manières de postuler : directement sur les annonces en ligne des bailleurs** pour la location active et sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> (ou formulaire à l'accueil). Lorsque la commune en a connaissance, elle diffuse également les annonces des bailleurs via son application Illiwap. Quelle que soit la démarche, plus votre demande est complète, mieux la commission sera à même d'y répondre, et le cas échéant, d'agir vite face à une situation d'urgence.

* (tous dispositifs confondus PLAI/PLUS /PLS)

** www.alpeshabitat.fr

www.seloger.com • www.leboncoin.fr

PRÉVENTION

VEILLER AUX PLUS VULNÉRABLES

Face à la récurrence des vagues de chaleur et d'intempéries, le CCAS dispose d'un Registre des personnes vulnérables (RPV), actualisé une fois par an*. En cas d'alerte déclenchée par la Préfecture, les personnes librement inscrites sur cet outil, sont suivies. Une information rappelant les bons comportements à respecter leur est adressée par mail ou appel téléphonique et une équipe municipale dédiée les contacte une fois par semaine, tant que l'alerte n'est pas levée. Lors des deux épisodes de canicule enregistrés durant l'été 2024, 34 Villardiens de plus de 65 ans ont bénéficié de cette protection.

* Contact CCAS ou accueil mairie.



MEDIATION

RENOUER LE DIALOGUE

Depuis 2022, le Service de médiation familiale Sauvegarde Isère met à disposition des Villardiens un espace dédié à la parole, sur rendez-vous les lundis et mercredis à l'Agopop.

Un conflit familial, une séparation, un désaccord successoral ou relatif au placement d'un parent en EHPAD par exemple, la médiation familiale vous aide à renouer le dialogue sur le principe de la confidentialité et de la libre adhésion entre les demandeurs. Cet espace est dédié à différents publics, tels des parents divorcés ou séparés, des fratries ou encore des familles en conflit avec leurs adolescents... Il ne s'agit ni de thérapie ni

de conseils, mais bien d'une prestation indépendante dont le but est de reconstruire la communication. En 2024, ce service a reçu 9 familles villardiennes et dispensé 22 rendez-vous à l'Agopop.

DÉCORTIQUER ENSEMBLE UNE SITUATION

Solliciter un médiateur signifie d'emblée qu'il y a une volonté de comprendre l'autre, de trouver une solution par l'échange, en s'appuyant sur le médiateur, neutre, impartial et indépendant. Ce dernier met ses compétences à disposition des demandeurs pour décortiquer une situation problématique, et le cas échéant, rédiger un document officiel pouvant être transmis au Juge des



affaires familiales. Conventionné par la Caisse d'allocations familiales, ce service est tarifé en fonction du revenu. Le premier entretien (environ 30 minutes) est gratuit et sans engagement ; le second est un rendez-vous individuel (environ 1h) et le troisième (1h30 à 2h) réunit la famille.

Contact : Nadège Catroux, tél. 04 38 02 08 00
ou mediationsauvegarde@sauvegarde-isere.fr

SOLIDARITE

LA CROIX-ROUGE SUR ROUES VIENT À VOUS !

En complément d'autres maillons de la chaîne solidaire sur le Vercors*, la Croix-Rouge sur roues propose aux bénéficiaires villardiens un portage itinérant de denrées alimentaires.

"À l'aide du fichier de bénéficiaires établi par le CCAS**, nous nous rendons un jeudi sur deux (de 10 à 15h) en différents points de la commune pour distribuer des colis alimentaires, l'autre jeudi étant consacré aux différentes communes du plateau", explique Philippe Sanchis, l'un des trois bénévoles à l'origine de la création de ce service itinérant. Depuis 2018, trois personnes composent l'équipe de la Croix-Rouge sur roues, qui va également au domicile des personnes ne pouvant se déplacer. À bord d'un véhicule équipé, ces bénévoles distribuent des marchandises provenant essentiellement de la Banque alimentaire de Grenoble.

CRÉER DU LIEN SOCIAL

À Villard-de-Lans, une dizaine de foyers en difficulté reçoit cette aide. "Le but de ce service est aussi de créer du lien social, en toute confidentialité", précisent les bénévoles, avec un devoir d'alerte si besoin. Pour rappel, les bénévoles



de la Croix-Rouge sur roues sont formés aux gestes qui sauvent ; l'une d'entre eux, Myriam Kluczny, l'est également aux urgences psychologiques.

*Cuisine solidaire en Vercors.

À SAVOIR

**Votre CCAS calcule le "reste à vivre" des bénéficiaires potentiels, ouvrant éventuellement droit à ce service. La participation qui leur est demandée est de 1€ par adulte et 0,50€ par enfant (plafond maximum 3€). Une participation de 0,65€ par personne est facturée au CCAS pour rembourser les achats fait à la Banque alimentaire.

Tél. 04 76 94 50 00 ou ccas.villard-de-lans.fr

CONTACT

CCAS (en mairie) : 62, place Pierre-Chabert, 38250 Villard-de-Lans • Tél. 04 76 94 50 00 ou courriel. ccas@villard-de-lans.fr

- Pour toute demande ou prise de rendez-vous, contactez le CCAS

aux horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Le vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

- Sur le site internet de la commune www.villard-de-lans.fr vous pouvez suivre les communications, lire les comptes-rendus, les délibérations du conseil d'administration et des commissions permanentes.

- Vous pouvez également consulter en ligne l'Analyse des besoins sociaux (ABS) et télécharger tous les formulaires de demandes.

CCAS de Villard-de-Lans, 62, place Pierre-Chabert, 38250 Villard-de-Lans. Tél. 04 76 94 50 00. Directeur de la publication : Maud Rolland. Rédaction et photos : Anne-Laure Biston. Comité de relecture : Anne-Laure Biston, Karine Castello, Maud Rolland. Mise en page : Florian Pesce - MAKISVRS. Impression : Imprimerie du Pont-de-Claix

